



Ensemble Pour les Yvelines

SEANCE DU 19 FEVRIER
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Intervention de Maurice SOLIGNAC
Vice-président du Conseil général des Yvelines

Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en donnant la priorité à la solidarité, afin de maintenir un haut niveau d'investissement nécessaire à nos missions, tel pourrait-être le résumé en quelques mots du débat d'orientation budgétaire qui nous réunit aujourd'hui et pour lequel nous approuvons votre communication.

Mon intervention serait achevée car l'essentiel est dit.

Mais il me semble aussi nécessaire de mesurer l'ampleur de la crise que nous traversons sous l'angle de nos finances.

Le « nous » que j'emploie ici nous concerne tous, Département des Yvelines mais aussi, et de manière générale, l'ensemble des départements français.

Gilles CARREZ, rapporteur UMP du budget à l'Assemblée Nationale a déclaré récemment : « *La crise a montré que les Départements étaient le maillon le plus fragile des collectivités locales. Leurs recettes ne sont pas adaptées à leurs dépenses.* »

Je partage cette opinion et pense même que notre Département ressent plus intensément encore que les autres les effets de la crise.

Pourquoi ?

Parce que l'accroissement de nos dépenses obligatoires se fait ressentir ici plus qu'ailleurs : partant d'un niveau plus élevé de plein emploi que les autres départements, l'accroissement de notre effort de solidarité en pourcentage n'est que plus que fort. Nos charges en la matière continuent leur progression alors que nous en avons déjà fait notre priorité.

La proportion du secteur social dans notre budget est plus forte que partout en France, à l'exception de la Seine-Saint-Denis. Nos dépenses sociales, incluant les frais de personnel, représentent plus des deux tiers de nos dépenses de fonctionnement. C'est considérable.

Les Yvelines sont donc plus particulièrement concernées.

Pourquoi ?

Parce que les Yvelines sont, à tort, considérées comme un Département privilégié, alors que les aides que nous recevons y sont particulièrement limitées.

Ainsi, les aides de la Région ne sont pas, et de très loin, à la hauteur de notre représentation au sein de l'Ile-de-France.

Les aides concernant le développement de nos infrastructures routières y sont quasiment inexistantes depuis plusieurs années.

Il en est de même de l'aide versée par l'Etat au Département qui est la moins élevée de l'Ile-de-France (un tiers de moins !) et cette situation devrait perdurer depuis la mise en place du contrat de stabilité en remplacement du contrat de croissance.

Pour cela aussi, les Yvelines sont particulièrement concernées.

Pourquoi ?

Parce que la fiscalité transférée, celle qui doit compenser les charges décidées nationalement, et je pense en particulier au reversement de la TIPP ou aux taxes sur les assurances, est la plus basse de la région Ile-de-France.

Les droits de mutation ont une part largement plus importante dans nos recettes de fonctionnement que dans les autres départements et, à ce titre, nous sommes particulièrement vulnérables.

Savez-vous que les droits de mutation ont représenté, durant les dernières années précédant la crise, plus de 25% de nos recettes alors que cette part n'était que de 15% dans les autres départements de plus d'un million d'habitants ?

Ceci illustre notre dépendance par rapport à cette recette volatile.

En deux ans, la baisse des droits de mutation aura été de 43%, soit 120 millions d'euros de moins.

C'est considérable et la part prise par les Yvelines dans cette décroissance est la plus importante.

Pourquoi ?

Parce que la suppression de la Taxe Professionnelle et son transfert partiel sur la CET (contribution économique territoriale), nous prive d'une croissance légitime de recettes que nous avons nous-mêmes recherchée grâce à nos investissements en faveur du monde économique pour accroître notre attractivité.

Augmentation de nos dépenses et baisse de nos recettes vont entraîner inévitablement une baisse de notre épargne. Aucun Département n'échappe à ce constat dont la presse s'est fait l'écho citant même les Départements dont l'épargne sera négative dès 2010.

Mais il existe aussi dans notre beau Département des Yvelines des raisons de se réjouir car nous possédons plusieurs atouts qui contribueront à la concrétisation de notre budget 2010 et répondront à l'ambition légitime que vous souhaitez, Monsieur le Président, pour notre Département et pour les communes qui le composent.

Tout d'abord, et parce que notre Département est effectivement le plus attractif de la région, nous constatons depuis quelques semaines un redémarrage significatif des transactions immobilières. La chambre des Notaires nous l'a confirmé. Les droits de mutation devront repartir, modérément certes, car ils seront à partir de cette année plafonnés à 50% de leur croissance.

Malgré tout, cette croissance sera un premier point positif.

Deuxièmement, parce que le Département part d'une dette faible, les charges financières qui y sont liées seront, elles aussi, faibles. La faiblesse des taux d'intérêts contribuera aussi à amoindrir ce poste de dépenses.

Jusqu'à l'année dernière, notre épargne nette aura été égale à notre épargne brute ; c'est un cas unique en France. Charge d'intérêt faible et dette faible constituent le deuxième point positif.

Troisièmement : la fiscalité. Oui, il nous faut dire et répéter que notre fiscalité actuelle est la plus faible de tous les vingt Départements français de plus de 1 million d'habitants.

Pour la défunte taxe professionnelle, le taux des Yvelines était de 4,53% alors que celui de la Seine-Saint-Denis plafonnait à 13,74%. Même dans les Hauts-de-Seine, deuxième Département sur les vingt concernés, la fiscalité est de plus de 30% plus élevée.

Pour la taxe foncière, le taux yvelinois est encore le plus faible : 4,6% contre 15% pour la Seine-Maritime et une moyenne pondérée à 8,8%.

Pour la taxe d'habitation, le taux yvelinois est toujours le plus faible avec 4,8% ; le plus élevé étant celui des Bouches-du-Rhône et la moyenne est à 7,2%. Le deuxième dans le classement est ici le Val d'Oise, plus élevé du notre de 22%.

Vous le voyez, le Département des Yvelines est le moins fiscalisé, c'est un troisième point positif.

En conclusion, Monsieur le Président, mes chers Collègues, vous l'aurez compris, nous devons être particulièrement vigilants et économes, faire en sorte que nos politiques soient particulièrement pertinentes et innovantes et pour conserver intactes nos ambitions de solidarité et de croissance veiller à ce que chaque euro dépensé soit un euro utile.

Des marges de manœuvres existent afin d'équilibrer le futur budget 2010, il nous faudra les mettre en œuvre.

* * *